



Règlement du BRM 300 du samedi 18 avril 2026

Extrait du règlement des Brevets Randonneurs Mondiaux

Le règlement complet à retrouver : <https://www.audax-club-parisien.com/organisation/brm-monde/reglement-BRM>

1-NATURE DU BREVET

Il s'agit d'un Brevet Randonneur à allure libre : chacun roule à son allure seul ou en groupe, à la seule condition de boucler la totalité de la distance en moins de 20h00 c'est-à-dire en arrivant avant 2h du matin le dimanche 19 avril 2026. Les temps des contrôles intermédiaires sont indicatifs pour aider le participant à respecter le temps limite final.

2-CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne licenciée ou non à un club FFVélo est admise à condition de verser un droit d'engagement de 6 € (pour les licenciés à ladite fédération) ou 9 € pour les non-licenciés. Chaque participant doit être assuré en responsabilité civile.

Les mineurs sont acceptés à condition de fournir une autorisation parentale et un certificat médical d'aptitude datant de moins de 6 mois. Chaque participant doit respecter scrupuleusement le Code de la Route, il doit pourvoir à ses besoins. De ce fait, les voitures suiveuses sont interdites.

Chacun est responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur ou victime. Les machines doivent être mues uniquement par la force musculaire, les vélos à assistance électrique (VAE) ne sont pas admis. Le port du casque est vivement conseillé.

Les machines devront être munies d'un éclairage sérieux à l'avant et à l'arrière fixé solidement sur le vélo et en état de marche. Un éclairage arrière seulement clignotant est interdit.

D'autre part tout participant devra être équipé obligatoirement d'un gilet de sécurité homologué.

La présence de tous ses éléments sera contrôlée avant le départ et conditionnera la délivrance de la carte de route.

3-LE PARCOURS

A consulter sur le site internet : <https://www.cty85.fr/> BRM 300.

4- CONTRÔLES

Chaque participant recevra au départ sa carte de route qu'il devra conserver en bon état.

A chaque contrôle, bien indiquer l'heure exacte de passage dans la case prévue et faire apposer le cachet d'un commerçant de la localité. Les cartes ne portant pas tous les cachets de contrôle ne seront pas homologuées de même que les cartes perdues.

Des contrôles secrets en cours de parcours sont possibles, bien vouloir d'y soumettre.

En cas d'impossibilité d'obtenir ce cachet le participant pourra :

- Prendre une photo du vélo du ou des participants devant un panneau routier justifiant du lieu
- Indiquer sur la carte de route l'heure de passage et dans la case prévue pour le cachet inscrire la mention « PHOTO »
- L'adresser par mail aussitôt après l'arrivée du brevet à d.roirand@orange.fr

Ou fournir un relevé de retrait bancaire mentionnant nom et prénom du ou des participants.

Indiquer sur la carte de route l'heure de passage, et dans la case prévue pour le cachet ajouter la mention « TICKET ».

A l'arrivée signer et remettre votre carte à l'organisateur qui indiquera l'heure d'arrivée et le temps mis pour effectuer ce BRM. Récupérer ensuite la carte de route et éventuellement la médaille demandée à l'inscription Helloasso si les conditions d'homologation sont remplies, dans la limite des stocks disponibles. Dans ce cas, régler sur place 6 € pour la médaille. S'il y a rupture de stock, la médaille sera commandée et expédiée à l'issue.

Le numéro d'homologation sera disponible sur le site du cty après homologation auprès de l'ACP. (Audax Club Parisien). Le reporter sur la carte de route dans la case Brevet N°.

5-LES INSCRIPTIONS

Inscription et paiement en ligne avec **HelloAsso** sur le site : <https://www.cty85.fr/>

Date limite des inscriptions : mercredi 15 avril 2026. Aucune inscription sur place ne sera acceptée.

6-LE DÉPART

Le départ et l'arrivée se feront de l'OSY au 36 impasse Joseph Guillemot La Roche-sur-Yon (à côté du DOJO)

Les participants devront être présents à 5h 30 pour le contrôle des éclairages.

La délivrance des cartes de route sera arrêtée impérativement à 5 h 50 (présentation de la licence obligatoire pour les licenciés)

Départ à 6h précises. Une collation au départ et à l'arrivée sera proposée.

7-ATTESTATION DES PARTICIPANTS

Tout participant inscrit au BRM 300 :

- atteste sur l'honneur qu'il est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours, et avoir pris connaissance de ses difficultés et des consignes de sécurité,
- accepte de rétrocéder son droit à l'image au travers de photos, films ou tout autre support de communication, qui pourraient être pris à l'occasion de la randonnée
- Reconnaît avoir pris connaissance et accepté le présent règlement du BRM 300.

Dans le respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) les Cyclo-Touristes Yonnais s'engagent à ne pas communiquer les coordonnées des participants à des fins commerciales.

Pensez à apporter un stylo, une carte bancaire si vous pointez par retrait bancaire et un smartphone pour prendre une photo.